

## CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

- La présente location est faite aux conditions ci-dessous que le locataire s'oblige à exécuter sous peine de tous dommages et intérêts, voir même de la résiliation du présent contrat par le bailleur sans que le locataire puisse réclamer de diminution du loyer.
- Le studio situé au 28 rue Dulys - 06160 Juan les pins est loué à titre d'habitation provisoire et de plaisance, excluant toute activité professionnelle, commerciale ou artisanale de quelque nature que ce soit.
- Possibilité d'annuler la location 45 jours avant la date réservée. Après 50% du montant de la location seront prélevés du chèque de réservation.
- En cas d'interruption anticipée du séjour par le fait du locataire, il ne sera procédé à aucun remboursement hormis le dépôt de garantie après état des lieux
- Un état des lieux et un inventaire contradictoires seront faits à l'entrée et à la sortie, ainsi que le relevé du compteur edf par le bailleur et le locataire. Toutes les installations sont en état de marche et toute réclamation les concernant survenant plus de 24h après l'entrée en jouissance des lieux ne pourra être admise. Passé ce délai, les biens loués seront considérés comme exempts de dommages à l'entrée du locataire. L'électricité est incluse pour une utilisation normale (20 KW / jour).  
En cas de dépassement un supplément de 0.30€ par KW sera facturé ou déduit de la caution.
- Le locataire s'engage à s'assurer contre les risques locatifs (incendie, dégâts des eaux, bris de glace). Il doit donc vérifier si son contrat d'habitation prévoit l'extension « villégiature » ou souscrire un contrat particulier. Le défaut d'assurance, en cas de sinistre, donnera lieu à des dommages et intérêts. Le locataire a obligation de signaler au bailleur dans les 24h tout sinistre survenu dans le logement, ses dépendances ou accessoires.
- Le locataire devra assurer les conséquences de la présence de ses animaux familiers en terme de dégradation ou de ménage.
- L'appartement est non-fumeur à l'intérieur.
- Lors de la remise des clés, le studio sera parfaitement propre et rangé. Aussi, il est demandé au locataire de le rendre dans le même état que lors de son arrivée.
- Le jour d'arrivée, la remise des clés se fera entre 12h15 et 13h15 au delà un supplément de 20 € sera demandé. Le jour du départ la remise des clés se fera entre 11h30 et 12h en dehors de ce créneau un supplément de 20 € sera demandé
- Concernant le nettoyage en fin de séjour, une attention particulière sera apportée à la plaque de cuisson, au four ainsi qu'à la cabine de douche (bonde nettoyée et cabine exempt de tartre). Toute réclamation concernant l'état de propreté du studio sera faite lors de la remise des clés. Aucune réclamation ne pourra être acceptée après la remise des clés
- L'appartement doit être dans un état de propreté irréprochable ou un montant de 50 € de frais de nettoyage sera facturé ou déduit de la caution
- Le montant des articles manquants ou détériorés sera facturé ou déduit de la caution. En particulier pour les équipements de vaisselles il sera demandé un forfait de 3 € par équipement cassé (verre, assiette, couvert etc ...)
- La caution est restituée dans son intégralité à la fin de la période de location si aucun objet dans l'appartement n'est cassé ou détérioré.
- Il est demandé de respecter le voisinage et d'éviter les tapages.
- Les barbecues sont interdits dans la résidence.
- Les poubelles doivent être déposées dans le local à poubelles se trouvant en face de l'ascenseur.
- Pour faciliter l'état des lieux il est demandé au locataire de remettre les différents équipements dans leur emplacement d'origine (Un document avec photos vous sera remis à votre arrivée.
- Concernant le parasol, il est demandé au locataire de le plier en cas d'absence car au moindre vent celui peut tomber et se dégrader.
- Il est demandé au locataire de ne pas oublier les clés à l'intérieur au risque de s'enfermer.  
ce titre tout déplacement du propriétaire en cas de perte de clef ou autre sera facturé 20 € ou déduit de la caution.
- Le locataire s'engage à respecter les lois en vigueur concernant les téléchargements Internet. En cas de non-respect, le bailleur se décharge de toute responsabilité et communiquera les coordonnées du locataire aux autorités compétentes.
- En cas de non respect des présentes conditions générales de location le bailleur peut mettre fin au contrat de location prématurément et sans diminution de loyer

Chaque partie s'engage à se conformer et à respecter les clauses du présent contrat. Chaque partie accepte les conditions générales de location. En cas de désaccord, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour le régler à l'amiable. A défaut, le tribunal du domicile du bailleur sera compétent pour juger des faits.

Propriétaire Bailleur  
M. ERBAL  
28 rue Dulys  
06160 Juan les Pins

Le locataire  
M. / Mme  
*Atteste avoir pris connaissance des présentes conditions  
générales de location*  
Date :  
Signature précédé de la mention " lu et approuvé"